



DEPARTEMENT
de la
HAUTE-MARNE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



Séance ordinaire du 14 décembre 2023



REF : 2023 / 078

Nombre effectif et légal
des Membres du Conseil
Municipal : 23

Nombre des Membres en
exercice : 23

Nombre des Membres
présents à la séance : 21

Nombre des votants
(présents + pouvoirs) : 22

L'an deux mil vingt-trois, le 14 du mois de décembre à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la ville de JOINVILLE, assemblé en son lieu ordinaire - salle du Conseil Municipal en Mairie -, sous la présidence de M. Bertrand OLLIVIER, Maire, pour la tenue de la session ordinaire, en suite de la convocation faite par M. le Maire de ladite ville le 08 décembre 2023.

Présents : M. OLLIVIER (ne prend pas part au vote) - Mme JEAN DIT PANNEL - M. LAMBERT - M. BOZETTI - M. MULLER - Mme FION - M. ROZE - Mme HUMBLLOT - M. NIVELAIS - Mme ROBERT - Mme HERAULT - M. TAILLANDIER - M. VIALANEIX - Mme CHOMPRET - Mme MARQUELET - Mme BRINGAND - M. LEGENDRE - M. NEVEU - Mme PRATBERNON - M. MATTERA - Mme PATIN.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent valablement délibérer

Absents excusés :

*M. FLEURIGEON avait donné pouvoir à M. LAMBERT
Mme DI TULLIO avait donné pouvoir à M. le Maire*

Absents : NEANT

Mesdames HERAULT et PATIN ont été désignées pour remplir les fonctions de secrétaires de séance qu'elles ont acceptées.

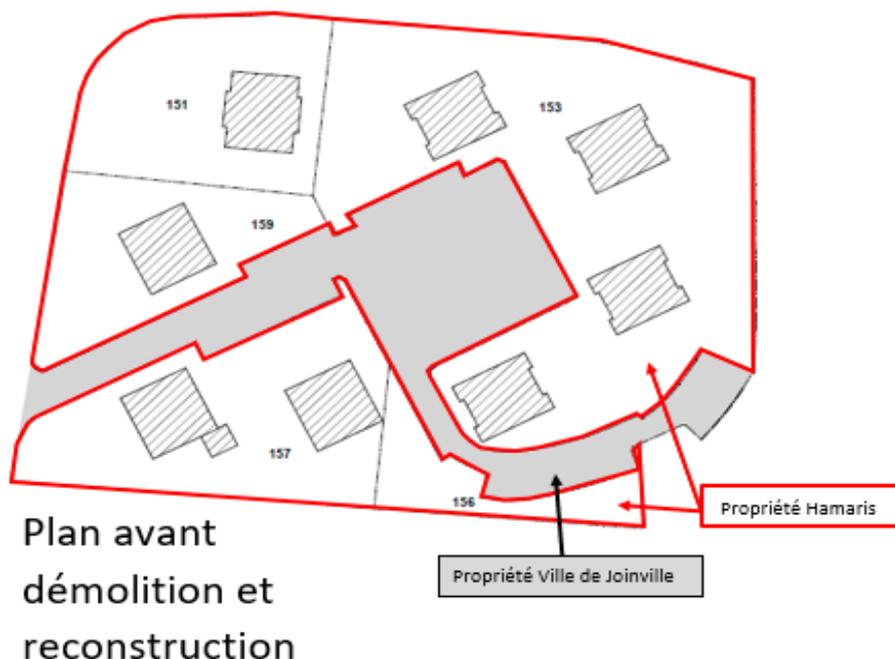
OBJET : ECHANGES DE PARCELLES ENTRE LA VILLE ET HAMARIS SUITE AUX OPERATIONS DE RECONSTRUCTION DU QUARTIER CHAMP DE TIR

Monsieur Michel LAMBERT, adjoint au Maire explique que le quartier du Champ de Tir a fait l'objet d'une reconstruction totale avec de nouvelles résidences bâties par HAMARIS et de nouvelles voiries de dessertes par la Ville.

Aussi il est nécessaire de régulariser la situation foncière en fonction de la nouvelle occupation ; certaines parcelles doivent être cédées par HAMARIS à la ville, et d'autres doivent être cédées à HAMARIS.

Ces cessions permettent de déterminer à l'avenir quels seront les responsables chargés de l'entretien des parcelles.

Le croquis ci-dessous et les tableaux retracent les parcelles concernées.



Annexe 1 : croquis
 Annexe 2 : Plan de division

Parcelles cédées par Hamaris à Ville de JOINVILLE

Lot sur document d'arpentage	surface en m ²	Référence cadastrale	parcelle mère	Observations
14	18	ZK n° 153	ZK n°153	6 sur annexe 1 Espace apport volontaire côté gymnase

Parcelles cédées par Hamaris à Ville de Joinville

Lot sur document d'arpentage	surface en m ²	Référence cadastrale	parcelle mère	Observations
1	101	ZK n°291	ZK n°159	1 sur annexe 1 Pointe entre Avenue Antoine de St Exupéry et Place du Champ de Tir - Espace apport volontaire
13	834	ZK n°256	ZK n° 153	Parking devant bâtiments 700 et 800 + voirie entre bâtiments 600 et 700
28	627	ZK n°276, 278 et 279	ZK n°156 et 157	4 sur annexe 1 + voirie Voirie "Rue Claudie Haigneré"
36	729	ZK n°290	ZK n°157	3 sur annexe 1 Espace vert avec arbres le long de l'allée des Marronniers
37	119	ZK n°289	ZK n° 157	2 sur annexe 1 Pointe entre Avenue Antoine de St Exupéry et Place du Champ de Tir - Transfo
38	395	ZK n°259	ZK n°153	Voirie "Rue Marie Marvingt"

39	84	ZK n°270	ZK n°156	Voirie le long de l'allée des Marronniers
40	17	ZK n°269	ZK n°156	Voirie "Rue Marie Marvingt"
41	345	ZKn° 300	ZK n°156	5 sur annexe 1 Espace vert le long de l'allée des Marronniers
Totaux	3 251			

Parcelles cédées par Ville de Joinville à Hamaris

Lot sur document d'arpentage	surface en m ²	Référence cadastrale	parcelle mère	Observations
DP 1	12	ZK n°230	Domaine public	3 place du Champ de Tir
DP 2	42	ZK n°231		5 place du Champ de Tir
DP 3	19	ZK n°232		7 place du Champ de Tir
DP 4	3	ZK n°233		7 place du Champ de Tir
DP 5	52	ZK n°234		9 place du Champ de Tir
DP 6	3	ZK n°240		Devant bâtiment 600
DP 7	1	ZK n°249		Devant bâtiment 600
DP 8	263	ZK n°247		8 rue Marie Marvingt
DP 16	90	ZK n°236		10 place du Champ de Tir
DP 17	51	ZK n°235		8 place du Champ de Tir
DP 12	13	ZK n°237		12 place du Champ de Tir
DP 11	257	ZK n°238		12 place du Champ de Tir
DP 10	376	ZK n°239		14 place du Champ de Tir
DP 9	223	ZK n°241		2 rue Marie Marvingt
DP 13	204	ZK n°242		1 rue Claudie Haigneré
DP 14	106	ZK n°243	3 rue Claudie Haigneré	
DP 15	130	ZK n°244	5 rue Claudie Haigneré	
Totaux	1 845			

L'échange de terrain se fera aux conditions suivantes :

- Echange à titre gratuit quelle que soit la surface cédée
- Prise en charge des frais de géomètre et d'acte notarié par HAMARIS

Les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité :

(Monsieur le Maire ne prend pas part au vote et quitte la salle en raison de son mandat de Président de HAMARIS).

- Ⓢ **D'autoriser** l'échange sans soulte tel que détaillé ci-avant avec HAMARIS,
- Ⓢ **D'autoriser** Monsieur Michel LAMBERT, à signer toutes les pièces administratives, juridiques, techniques et financières à ce sujet, notamment tous actes et compromis,
- Ⓢ **De l'autoriser** à prendre toute disposition utile en application de la présente délibération.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Au registre sont les signatures
Pour extrait conforme
Le Maire de JOINVILLE, Bertrand OLLIVIER

